



AR_20260321_02

**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à Mme Chantal
PALLANCHE, 2ème adjointe au maire**

Le Maire de la Commune de Juré,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal n° DE_20260320_01 du 20 mars 2026 fixant à 3 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que Mme Chantal PALLANCHE a été élue 2ème adjointe au maire,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

ARRETE

Article 1er - Délégation de fonctions : A compter du 21 mars 2026, Mme Chantal PALLANCHE est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants :

- * gestion et suivi des bâtiments communaux ;
- * gestion des locations des salles communales ;
- * suivi des logements communaux et relations avec les locataires ;
- * commandes et suivi des entreprises et sous-traitants intervenant, dans le cadre de l'entretien et de la maintenance, sur les bâtiments communaux.

Article 2 - Délégation de signature : Cette délégation entraîne délégation de signature des documents correspondants à ces fonctions :

- * conventions d'occupation
- * baux précaires
- * contrats de location
- * états des lieux d'entrée et de sortie
- * bons de commande < 1 000 € TTC
- * devis acceptés liés aux bâtiments
- * courriers relatifs aux locations

La signature des pièces par Mme Chantal PALLANCHE devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du Maire ». Un spécimen de signature est annexé au présent arrêté.

Article 3 - Recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le Maire de la commune de Juré et le Receveur Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, et dont une copie sera transmise à M. le Sous-Préfet.

Fait à Juré le 21 mars 2026

Le Maire, Patrice ESPINASSE



Date de transmission de l'acte: 03/04/2026
Date de réception de l'AR: 03/04/2026
042-214201162-AR_20260321_02-AI
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 03/04/2026
Date de reception de l'AR: 03/04/2026
042-214201162-AR_20260321_02-AI
A G E D I